

RDCongo/A J- 4 des élections générales Un report partiel lourd de conséquences

AFP
Kinshasa/RDCongo

Dans les provinces du Nord-Kivu et de Mai-Ndombe, les électeurs attendront le mois de mars pour se rendre à leur tour aux urnes. Reste que cet ajournement pourrait poser un problème de droit constitutionnel.

LA saga de la succession déjà trois fois retardée du président Joseph Kabila en République démocratique du Congo s'est enrichie hier d'un nouveau rebondissement avec l'annonce du report partiel au mois de mars des élections générales dans deux zones de conflit.

Les élections présidentielle, législatives et provinciales "feront l'objet d'un calendrier spécifique" à Beni-Butembo (est), théâtre d'une épidémie d'Ebola et de tueries de civils, et à Yumbi (ouest), a indiqué la Commission électorale nationale indépendante (Céni).

Dans le même communiqué, la Céni annonce pourtant une "publication des résultats définitifs de l'élection présidentielle" dès le 15 janvier, après les élections qui doivent se tenir ce dimanche dans le reste du pays.

Selon ce nouveau calendrier électoral, la "prestation de serment du président de la République élu" aura lieu le 18 janvier,



Photo : AFP

Trop souvent frappés par le deuil (ici après une attaque des AFD en novembre dernier), les électeurs de Beni devront patienter jusqu'en mars avant de voter.

soit quasiment 18 ans après celle du président Kabila propulsé au pouvoir à l'assassinat de son père en janvier 2001.

Le report concerne 1 256 177 électeurs (sur les 40 millions inscrits), selon les chiffres du recensement électoral sur le site de la Céni. L'immense majorité se trouve dans la région de Beni-Butembo à l'Est (67 000 seulement à Yumbi).

Pour l'élection présidentielle, la RDC est considérée comme une "circonscription unique" par la commission électorale. Une question ne manquera pas de se poser lors de cette nouvelle journée à haute tension : peut-on tenir l'élection présidentielle dans cette "circonscription unique" en retranchant 3% du corps

électoral ?

La Céni ne précise pas les raisons du report dans ces deux zones de conflit, deux parmi d'autres dans cet immense pays instable (2,3 millions de km², neuf frontières).

La région de Beni est touchée par une épidémie d'Ebola qui a tué 354 personnes depuis qu'elle a été déclarée le 1er août.

En outre, des tueries de civils attribuées aux rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées (ADF) ont fait près de 1 000 morts depuis octobre 2014, malgré les interventions de l'armée congolaise et des Casques bleus de la Mission des Nations unies au Congo (Monusco).

La région de Yumbi dans le Mai-Ndombe a été touchée il y a quinze jours par une

soudaine éruption de violences à caractère communautaire. Au moins 80 personnes ont été tuées et des milliers ont fui au Congo-Brazzaville voisin.

ARGUMENTS "QUI NE TIENNENT PAS" • A Brazzaville, les chefs d'Etats et de gouvernement de deux organisations sous-régionales se sont retrouvés hier avec la situation en RDC au menu de ce "minisommet sur la paix et la sécurité" à l'initiative de la Communauté des Etats d'Afrique australe (Sadc) et de la Conférence inter-régionale des Grands lacs (Cirgl).

Les élections générales ont été trois fois repoussées en RDC depuis la fin du deuxième et dernier mandat constitutionnel de Joseph Kabila fin 2016 : de

décembre 2016 à décembre 2017, de décembre 2017 au 23 décembre 2018, puis du 23 au 30 décembre 2018.

L'Eglise catholique, la société civile et les partis politiques d'opposition se sont prononcés contre un nouveau report des élections après celui du 23 décembre, qui a été annoncé trois jours avant cette échéance.

"(A Beni), Ebola et l'insécurité sont des arguments qui ne tiennent pas debout : c'est surtout que la région du grand Nord Kivu n'est pas en faveur de la majorité", a accusé un militant du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (Lucha).

Quant à l'autre région concernée par le report, "c'est une région acquise à (l'opposant) Fayulu, cela semble la vraie raison du report, derrière le prétexte des affrontements intercommunautaires", a ajouté cet activiste, Claude Kinnyuyu.

Contrairement de ne pas briguer un troisième mandat interdit par la Constitution, le président Kabila a désigné un "dauphin", son ex-ministre de l'Intérieur Emmanuel Ramazani Shadary.

Ce candidat du pouvoir, sous sanction de l'Union européenne (UE), fait face aux deux principaux candidats de l'opposition, Martin Fayulu et Félix Tshisekedi.

L'Afrique en bref

• **Egypte/Justice. Mubarak veut témoigner contre Morsi**

L'ex-président égyptien Hosni Mubarak a demandé hier l'"autorisation" de l'actuel chef de l'Etat Abdel Fattah al-Sissi pour révéler des informations "sensibles" sur des attaques durant la révolution impliquant, selon le parquet, les Frères musulmans, le Hamas palestinien et le Hezbollah libanais.

• **Nigeria/Jihadistes. Au moins 13 soldats tués dans le nord-est**

Au moins 13 soldats et un policier nigériens ont été tués dans une embuscade tendue par le groupe jihadiste Boko Haram lundi soir dans le nord-est du pays, a annoncé hier l'armée nigérienne.

• **Tunisie/Troubles. Encore des heurts dans trois villes**



Photo : AFP

De nouveaux heurts nocturnes ont éclaté dans trois villes de Tunisie après l'immolation par le feu d'un journaliste voulant dénoncer les inégalités d'un pays englué dans le marasme économique malgré les acquis démocratiques de la révolution de 2011.

A travers le monde

• **Syrie/Conflit. Damas accuse Israël de frappes sur son territoire**

L'aviation israélienne a bombardé dans la nuit de mardi à hier des sites près de Damas, ont rapporté des médias d'Etat syriens, une opération qualifiée par Moscou, proche allié du régime en Syrie, de "violation grossière de souveraineté". L'armée israélienne a elle affirmé s'être protégée contre un tir de missile antiaérien en provenance de Syrie.

• **Ukraine/Politique. Porochenko annonce la levée de la loi martiale**

Le président ukrainien Petro Porochenko a annoncé hier la levée de la loi martiale instaurée fin novembre dans plusieurs régions frontalières ukrainiennes à la suite d'une confrontation maritime avec la Russie au large de la péninsule annexée de Crimée.

• **Yémen/Conflit. Réunion cruciale sur la trêve à Hodeida**

Le chef des observateurs de l'Onu au Yémen a mis hier face à face représentants du gouvernement et des rebelles pour trouver les moyens de sauver la trêve à Hodeida, fragilisée par la multiplication des attaques, et envisager l'application des autres clauses de l'accord de Suède.

Rwanda/Justice

Non-lieu dans l'enquête sur l'attentat déclencheur du génocide de 1994

AFP
Paris/France

Les magistrats estiment ne pas disposer de "charges suffisantes" pour aller plus avant dans les poursuites. Les parties civiles pour-

raient faire appel de cette ordonnance.

LES juges d'instruction en charge de l'enquête sur l'attentat contre le président rwandais Juvénal Habyarimana ont rendu une ordonnance de non-lieu, écartant la perspective

d'un procès sur cet épisode déclencheur du génocide de 1994, a-t-on appris hier de source judiciaire.

Ils ont ainsi suivi les réquisitions du parquet de Paris, réclamant en octobre l'abandon des poursuites contre des proches de l'ac-

tuel président rwandais Paul Kagame, qui risquaient d'être renvoyés devant une cour d'assises.

Dans cette ordonnance rendue le 21 décembre, les magistrats expliquent prendre cette décision "en l'absence de charges suffisantes", a précisé la source judiciaire à l'AFP.

L'information judiciaire avait initialement été ouverte pour "assassinat et complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste", ainsi que pour "association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme".

Me Philippe Meilhac, avocat de la veuve de l'ex-président, Agathe Habyarimana, a annoncé à l'AFP que les parties civiles allaient faire appel de cette ordonnance.

Depuis plus de 20 ans, ce dossier empoisonne les relations entre Paris et Kigali, sur fond de débat sur les responsabilités françaises à l'époque du génocide.

Le 6 avril 1994, l'avion de Juvénal Habyarimana, un Hutu, avait été abattu en phase d'atterrissage à Kigali par au moins un missile. Cet attentat est considéré comme le déclencheur du génocide qui fit 800 000 morts selon l'Onu, principalement dans la minorité tutsi.

En France, une information judiciaire avait été ouverte en 1998 après la plainte des familles de l'équipage, composé de Français. Le premier juge saisi, Jean-Louis Bruguière, avait privilégié l'hypothèse d'un attentat commis par des soldats de l'ex-rébellion tutsi du Front patriotique rwandais (FPR), dirigé par Paul Kagame, devenu président en 2000.

Closes une première fois, les investigations avaient été relancées en 2016 mais se sont heurtées à une série d'obstacles avant d'être définitivement bouclées en décembre 2017.

C'est arrivé...

Un homme arrêté devant la Maison Blanche pour outrage à la pudeur

ACTE politique ou soirée trop arrosée qui a dérapé ? Un homme a été arrêté devant la Maison Blanche pour outrage à la pudeur après avoir dévoilé ses parties génitales.

Cinq personnes prenaient des photos ensemble à 01h30 du matin dimanche dernier devant l'entrée nord de la Maison Blanche quand un policier a vu bien davantage que ce qu'il aurait souhaité.

Un homme du groupe, pivotant pour faire face à la Maison Blanche, "a commencé à baisser son pantalon et son sous-vêtement

dévoilant à la vue de tous ses parties génitales", indique le rapport de la police de Washington.

Le suspect a été arrêté pour outrage à la pudeur, une accusation exposant à une peine moins lourde qu'attentat à la pudeur.

Il est assez peu probable que Donald Trump ait vu la scène. Le président républicain a décalé ses vacances de fin d'année en Floride à cause du "shutdown", la fermeture partielle des administrations fédérales.

... à Washington (Etats-Unis)